

# CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT V.I., 99, Route de LYON, 69802 - SAINT PRIEST, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en châssis-cabine (voir notas 1 et 2) :

1	Genre :	<b>CHASSIS-CABINE POUR CAMION</b>	8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	<b>002</b>
2	Marque :	<b>RENAULT</b>	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	<b>11990</b>
3	Type :	<b>42AEA15</b>	12	Poids total roulant autorisé (kg) :	
	Version	<b>44</b>		Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	<b>15490</b>
	Variante cabine	<b>CC</b>		Avec dispositif de freinage de remorque :	<b>Néant</b>
4	Numéro d'identification :	<b>VF642AEA000018106</b>	14	Niveau sonore de référence dB(A) :	<b>083</b>
6	Source d'énergie :	<b>GAZOLE</b>		type moteur :	<b>DCI4 C J01</b>
7	Puissance administrative :	<b>11 CV</b>		position sortie échappement :	<b>(L)</b>
			15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	<b>1800</b>

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du Procès-Verbal de réception ci-dessus.  
et est équipé d'une suspension type SM2 NI PNEUMATIQUE NI EQUIVALENTE sur l'essieu moteur.

Ce véhicule satisfait aux prescriptions des directives : - CE 92/97, 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore ( $\leq 80$  dBA).  
- CE 88/77 à 2001/27A relatives aux émissions de gaz polluants (EURO 3).  
- CE 98/12 ou du règlement ECE 13R09 relatif au freinage.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le : **29/12/04**.

Pour être livré à :

**SARL TEXO**  
**53204 CHATEAU-GONTIER CEDEX.**

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

Fait à LYON, le : 29/12/2004

RENAULT TRUCKS

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du camion livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le Procès-Verbal de réception du type et :  
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :  
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un Procès-Verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du VASP livré en châssis cabine, excepté pour BOM, désigné ci-dessus il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-Verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un Procès-Verbal à titre isolé.

## ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT VI atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

1 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 : électromagnétique sur transmission : sur échappement	NON OUI	Poids 0
2 - Pneumatiques :	Essieu 1 : 245/70 R 17,5 Essieu 2 : 245/70 R 17,5	
3 - Charges maximales techniquement admissibles :	Essieu 1 : 4200 Essieu 2 : 8480	
4 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière :	NON	
Véhicule livré avec limiteur de vitesse réglementaire	OUI	